



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

migrations

Question écrite n° 41427

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de l'expatriation. On parle beaucoup des exilés fiscaux mais moins de tous ceux qui vont travailler à l'étranger à l'issue de leurs études et que l'on n'est pas sûrs de revoir dans notre pays. Or ces expatriations, qui sont de plus en plus nombreuses, constituent un manque à gagner certain pour notre pays. Car après les avoir formés, la France doit subir cette « fuite des talents ». On parle d'un solde migratoire négatif de 80 000 personnes par an pour un coût estimé à 9,6 milliards d'euros chaque année. Il lui demande si le Gouvernement peut confirmer ces chiffres et lui dire comment il compte inverser cette tendance si préjudiciable à notre pays.

Texte de la réponse

A la direction générale des finances publiques (DGFIP), les données disponibles relatives aux expatriations ne sont connues que dans leur dimension fiscale. Les différents motifs et l'éventuel caractère définitif de l'expatriation des redevables ne sont pas connus des services. De plus, si l'expatriation est effectuée à l'issue des études, alors le contribuable peut ne pas être connu des services de la DGFIP, n'ayant jamais eu à déclarer des revenus et à payer d'impôt avant son départ. Pour les raisons énoncées ci-dessus, il n'est donc pas possible d'infirmier ou de confirmer les dénombrements et montants présentés dans la question.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41427

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11516

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 167